

COMMUNIQUE



Le 27 juillet 2007

Les Assemblées Générales d'Eurotunnel SA et d'Eurotunnel P.L.C., filiales de Groupe Eurotunnel SA depuis le succès de l'offre publique d'échange, ont :

- **approuvé les comptes 2005 et 2006 ;**
- **adopté le changement de dénomination sociale des sociétés Eurotunnel SA et Eurotunnel P.L.C. qui deviennent respectivement TNU SA et TNU PLC ;**
- **été informées du retrait de la cote à Londres des Unités ESA / EPLC à compter du 30 juillet 2007.**

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire d'Eurotunnel SA et l'assemblée générale annuelle d'Eurotunnel P.L.C., qui se sont tenues à Coquelles le 27 juillet 2007, ont réuni 2 516 actionnaires, représentant 93,15 % du capital, dont 40 étaient présents à la réunion.

La totalité des résolutions présentées par le Conseil d'administration a été approuvée à une majorité de 99,9 %*.

L'assemblée générale ordinaire d'Eurotunnel SA a approuvé les comptes sociaux, les comptes combinés et l'affectation des résultats des exercices 2005 et 2006, a ratifié la cooptation en qualité d'administrateurs de Colette Neuville et de Pierre Bilger et renouvelé les mandats d'administrateurs de cette société, pour une durée de trois ans, de Jacques Gounon, Colette Neuville, l'Association de Défense des Actionnaires d'Eurotunnel (ADACTE), Pierre Bilger, Robert Rochefort et Henri Rouanet.

L'assemblée générale annuelle d'Eurotunnel P.L.C. a été informée des comptes sociaux 2005 et 2006, a approuvé les rapports sur la rémunération des administrateurs, et réélu en qualité d'administrateurs de cette société Colette Neuville et Timothy Yeo ainsi que Jacques Gounon et Robert Rochefort.

L'assemblée générale extraordinaire d'Eurotunnel SA et l'assemblée générale annuelle d'Eurotunnel P.L.C. ont par ailleurs adopté le changement de dénomination sociale d'Eurotunnel SA et d'Eurotunnel P.L.C. qui s'appelleront désormais respectivement TNU SA et TNU PLC, pour éviter toute confusion avec la nouvelle société faîtière Groupe Eurotunnel SA dont elles sont devenues filiales**.

L'assemblée générale extraordinaire d'Eurotunnel SA a également décidé que le nombre d'administrateurs âgés de plus de 75 ans ne pourra dépasser le tiers des administrateurs en exercice. Les statuts de la société seront donc modifiés en ce sens.

Retrait de la cote à Londres des Unités Eurotunnel SA / Eurotunnel P.L.C. :

Faisant suite à la demande de radiation de la cote sur la place de Londres effectuée par Eurotunnel et notifiée aux actionnaires dans les délais prévus, l'autorité de marché britannique (UKLA) a confirmé que le retrait de la cote sur la place de Londres interviendra le 30 juillet 2007.

Jacques Gounon, Président - Directeur Général de Groupe Eurotunnel SA, a déclaré :

« Les comptes 2005 et 2006 qui viennent d'être approuvés par les assemblées générales de TNU SA (ex Eurotunnel SA) et de TNU PLC (ex Eurotunnel P.L.C.) reflètent l'endettement du passé et sont lourdement déficitaires. La recapitalisation de ces sociétés va entraîner une dilution quasi-totale des actionnaires qui n'ont pas apporté leurs titres à l'OPE : l'avenir d'Eurotunnel est désormais dans Groupe Eurotunnel SA ».

* Le détail des votes résolution par résolution est disponible sur le site Internet de la société : www.eurotunnel.com

** A noter que, suite à la récente offre publique d'échange sur les Unités Eurotunnel, Groupe Eurotunnel SA est désormais le principal actionnaire de ces sociétés, dont il détient plus de 93 % du capital.